

M. DECHENE: Demeure-t-elle au Canada, en Angleterre ou ailleurs?

L'hon. M. CALDER: Au Canada.

M. DECHENE: Quel est son nom?

L'hon. M. CALDER: Madame Robson. Elle occupe provisoirement cet emploi depuis un certain temps, faisant partie du personnel depuis un an ou dix-huit mois. Le travail qu'elle accomplit est excellent.

M. DECHENE: N'est-elle employée que temporairement?

L'hon. M. CALDER: Oui. Il y a environ trois mois, la commission du service civil annonçait qu'elle devrait nommer quelqu'un à cet emploi et recevait une douzaine ou plus de demandes qu'elle examina avec soin; mais elle décida de publier de nouvelles annonces, vu qu'aucun des aspirants ne semblait réunir toutes les qualités voulues.

L'hon. M. MURPHY: Qui est-ce qui a conseillé de publier de nouvelles annonces?

L'hon. M. CALDER: Dans le cours de l'année dernière, il s'est fondé, sous le nom de Conseil canadien d'immigration féminine, une association qui s'occupe tout particulièrement de l'immigration des femmes. Huit, dix ou douze sociétés nationales sont représentées au sein de ce conseil, à la dernière séance de celui-ci, il y a deux ou trois semaines, la commission du service civil exposait les difficultés auxquelles elle s'était heurtée en cherchant un titulaire pour l'emploi en question. A sa demande, le conseil chargea trois de ses membres d'examiner de concert avec les commissaires les diverses demandes qui avaient été transmises, et finalement, à la suite des représentations que le conseil avait faites à la commission, il fut décidé de publier de nouvelles annonces relativement à cet emploi.

L'hon. M. MURPHY: Ce conseil a-t-il été constitué par le Gouvernement?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. JACOBS: Cette dame s'occupe exclusivement des immigrantes?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. JACOBS: Elle est à la tête de ce département même?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. CAHILL: Combien le ministre a-t-il reçu de demandes en tout?

L'hon. M. CALDER: Je n'en ai pas reçues; elles ont été adressées à la commission.

M. CAHILL: Combien?

L'hon. M. CALDER: Une douzaine environ.

M. CAHILL: Et personne n'avait les qualités voulues?

L'hon. M. CALDER: C'est ce que l'on a conclu.

M. CAHILL: La commission ou le département?

L'hon. M. CALDER: La commission.

M. DECHENE: Quel est le fonctionnaire qui est classé comme secrétaire de l'exécutif?

L'hon. M. CALDER: Mlle Johnston; elle est secrétaire de M. Scott, ancien surintendant de l'immigration et aujourd'hui sous-ministre adjoint.

M. DECHENE: Mlle Johnston est secrétaire du sous-ministre adjoint.

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. DECHENE: Le sous-ministre lui-même a-t-il aussi un secrétaire?

L'hon. M. CALDER: Il emploie son propre personnel du département de l'Intérieur; il n'y a pas de crédit pour un secrétaire. Le sous-ministre est sous-ministre du département de l'Intérieur et, naturellement, il a son personnel dans ce département.

M. DECHENE: Je vois qu'il y a quatre adjoints au secrétaire. Aident-ils tous au secrétaire du département ou à Mlle Johnston?

L'hon. M. CALDER: Ils sont adjoints au secrétaire du département. Comme l'honorable député peut s'en rendre compte, le secrétaire s'occupe surtout de la correspondance du ministère, et les autres adjoints ne font qu'aider à l'expédition de cette correspondance qui est volumineuse.

M. JACOBS: M. Scott est sous-ministre adjoint, n'est-ce pas?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. JACOBS: Et ses appointements ont été augmentée de quelque \$800 durant l'année?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. JACOBS: N'a-t-il pas été question de sa démission. Je croyais que sa mauvaise santé l'obligeait de donner sa démission.

L'hon. M. CALDER: Je ne le croirais guère. M. Scott est fonctionnaire depuis un grand nombre d'années et il a rendu de